



Fumer dans sa voiture

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 18 janvier 2007

J'ai pris bonne note que l'employeur pouvait interdire de fumer sur le parking de l'entreprise. Qu'en est-il du salarié qui fume dans sa voiture sur le parking de l'entreprise ? L'employeur peut-il l'interdire.

Réponse :

- Les infractions aux règles établies par l'entreprise pour son fonctionnement relèvent du pouvoir disciplinaires de l'employeur. Les sanctions en sont idéalement comprises dans le règlement intérieur sans que ce soit une obligation de l'y inscrire.